

Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées



Ville de Rouen
Année 2012

Sommaire

I - La politique handicap : adoption de principes d'organisation transversale des actions	p 2
La présentation de la commune	
1- Le cadrage des actions	p 3
2- La Commission Communale Pour l'Accessibilité	p 3
3- L'Organisation de la démarche projet	p 5
a- L'équipe projet	
b- Les groupes de travail thématiques	
c- Les interlocuteurs handicap	
II - Le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports	p 6
1- L'accessibilité du cadre bâti existant	p 6
2- L'accessibilité de la voirie et des espaces publics	p 7
3- L'accessibilité des transports collectifs	p 10
III - Le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap	p 11
IV - La vie du citoyen	p 12
1- L'accès aux démarches administratives	p 12
2- L'accès à la culture	p 13
3- L'accès aux loisirs et aux manifestations publiques	p 16
4- L'accueil de l'Enfant	p 17
V- La Ville et ses agents	p 22
1- L'accès à l'emploi	p 22
2- Une initiative du personnel en interne	p 25
3- Au titre des prestations sociales	p 25
Conclusion	p 26
Annexes	p 27

Photo de couverture extrait du livret « Vous avez dit accessibilité ? » Réalisé par les jeunes du CPJ de la Ville de Rouen en partenariat avec l'Association des Paralysés de France

I – La Politique Handicap : adoption de principes d’organisation transversale des actions

La présentation de la commune :

La Ville de Rouen compte 113 461 habitants au 1/1/2013.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, Rouen est au sein de la CREA (communauté d’agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe de 70 communes - 486 252 habitants).

Sa superficie est de 2144 hectares (306 hectares d’espaces verts). Elle est située dans une boucle de la Seine avec certains quartiers sur des terrains pentus. La ville possède un quartier historique constitué de ruelles souvent pavées et de bâtis très anciens ce qui rend sa mise en accessibilité parfois très difficile.

1- Le cadrage des actions

a. Pilotage politique :

Adjoint en charge des personnes en situation de handicap et du personnel municipal :
Robert FOUBERT

b. Coordination des actions :

Coordinatrice accessibilité handicap :
Pascale DEMAEGDT
Chargée de mission handicap :
Marie-Noelle RETOUT
Chargé du reclassement handicap :
Alexis RIPOLL

2- La Commission Communale Pour l’Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH)

La CCAPH a été créée par délibération du conseil municipal du 23 octobre 2007. Elle est présidée par Monsieur FOUBERT, adjoint en charge des personnes en situation de handicap et du personnel municipal.

Les associations représentées en 2012 :

Association des Paralysés de France (APF)
Association Française contre les Myopathies (AFM)
Association Auxiliaire des Aveugles
Association Valentin Haüy (AVH)
Association des Papillons Blancs
Association APAJH 76
Comité de Coordination des Associations de Personnes Handicapées de Haute-Normandie (Coordination Handicap Normandie)
UNAFAM 76

Les missions de la CCAPH :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal
- Elle émet toutes les propositions utiles à l'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La CCAPH se réunit 2 à 4 fois par an en réunion plénière.

Ce présent rapport constitue le 3^{ème} rapport annuel.

En 2012, la CCAPH a participé aux réunions thématiques suivantes :

- 9 mai 2012 : présentation du projet d'aménagement des quais bas rive gauche et de la presqu'île de Waddington
- 29 juin 2012 : point sur les avancées en termes d'accessibilité des établissements recevant du public et de l'événementiel
- 27 septembre : accessibilité du Jardin des Plantes, visite sur site de la commission
- 16 novembre : présentation du projet d'aménagement des abords extérieurs piétonniers entre la rue de Bésus et la rue Saint-Julien et du projet d'aménagement d'une structure couverte pour le marché de la place des Emmurées.

3- L'organisation de la démarche projet

a. L'équipe projet :

Issue du comité de pilotage technique, elle pilote les actions et fixe les objectifs à atteindre en termes de préconisations et d'actions en direction des structures et activités municipales.

b. Les groupes de travail thématiques :

3 groupes de travail ont été définis selon des axes transversaux:

- accueil des personnes handicapées, citoyenneté, sensibilisation, information et communication
- emploi de travailleurs handicapés, formation
- mise en conformité des ERP communaux, espaces publics, IOP, recensement des logements accessibles.

Au sein de chaque groupe, les services concernés par la thématique participent à la réflexion. Ce support transversal permet un travail en termes d'évaluation des besoins, de programmation des réalisations, avec les objectifs suivants :

- la prise en compte de tous les handicaps
- la déclinaison d'actions spécifiques
- l'adoption de bonnes pratiques en termes d'accueil des usagers, d'intégration professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Les associations représentatives d'usagers sont associées à cette démarche de travail participatif et de construction de la politique handicap de la commune ainsi que les interlocuteurs du réseau handicap.

c. Les interlocuteurs handicap :

Un réseau d'interlocuteurs handicap présents dans chaque direction a été créé au cours de l'année 2011.

L'interlocuteur est chargé des questions d'accessibilité dans sa direction assurant seul ou en équipe (binôme) les fonctions d'interface. Il a pour mission principale de relayer dans sa direction la politique handicap de la Ville, de participer activement au groupe de travail correspondant à son domaine d'activité et de relayer les actions de communication. Il accueille et accompagne les agents en situation de handicap et les dirige vers la médecine professionnelle si besoin. Il fait partager son souci de la personne handicapée. Le réseau permet de faire appel aux compétences internes et un travail en transversalité.

En 2012, les 2/3 des 26 interlocuteurs handicap ont bénéficié d'une session de formation spécifiquement créée pour répondre à leur mission (au 1^{er} trimestre 2013 tous les interlocuteurs ont pu suivre la formation).

II – Le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports

1- L'accessibilité du cadre bâti existant

Les établissements communaux recevant du public :

En 2011, 136 sites (soit 179 bâtiments) ont été audités (ERP de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégories) par la société Accessmétric.

Les bâtiments nouvellement entrés dans le giron de la Ville (logements foyers du CCAS) le seront en 2013.

En 2012, les travaux de mise en accessibilité des ERP de la ville ont visé en particulier les écoles et les centres de loisirs.

- Centre de loisirs élémentaires des Essarts :

La création de rampes d'accès au restaurant et au bloc sanitaire avec la mise en place de toilettes PMR ont permis l'accueil d'un enfant en situation de handicap (travaux à hauteur de 15.910 €).

- Ecole Claude Debussy élémentaire :

L'accueil d'une CLIS 4 (classe d'intégration pour enfants atteints d'un handicap moteur) en liaison avec l'Etablissement Médico Educatif Colette Yver a nécessité des travaux (à hauteur de 34 500 €) tels que des rampes d'accès, des modifications des sanitaires, de l'électricité, l'installation d'un tableau et de porte manteaux à hauteurs adaptées...

- Ecole Cavelier de La Salle maternelle :

L'accueil d'une classe d'intégration du Centre d'Action Médico-Social Précoce Beethoven a nécessité quelques aménagements tels que la modification des prises électriques, la pose d'un évier, la pose d'étagères...

D'autres travaux d'accessibilité dans différents sites du CCAS et lieux publics ont été réalisés :

- Pose de mains courantes à l'entrée principale du CCAS et à l'atelier de peinture
- Pose de mains courantes à tous les niveaux de l'EHPAD – La Pléiade
- Réfection d'un logement pour personne à mobilité réduite (douche au sol) dans la résidence St Filleul
- Remplacement des éléments sanitaires (WC rehaussés, bac de douche en remplacement de la baignoire) pour 24 logements au total dans les différents foyers logements
- Pose d'une rampe d'accès à l'entrée du gymnase Villon et du local des Restos du Cœur, route de Darnétal

Des perspectives pour 2013 :

Un travail de réflexion sera mis en place afin de prioriser dans un premier temps l'accessibilité totale de groupes scolaires dans les différents quartiers de la ville afin qu'un enfant porteur de handicap moteur puisse suivre sa scolarité de la maternelle au primaire avec les mêmes camarades.

Un projet de mise en accessibilité de l'accès du bâtiment de la police municipale est à l'étude pour une réalisation en 2013.

Les établissements privés recevant du public :

Dans le cadre de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA), 88 dossiers de demande de permis de construire, d'autorisations de travaux et de déclarations préalables ont été étudiés par rapport à leur accessibilité. Certains ont nécessité une visite de la commission. Sur les 88 dossiers examinés, 2 ont reçu un avis défavorable en raison de la difficulté d'accès aux sanitaires. Après travaux ils ont reçu un avis favorable.

2- L'accessibilité de la voirie et des espaces publics

L'aménagement urbain :

Dans le cadre de l'aménagement urbain, la ville prend en compte les besoins des personnes en situation de handicap en matière de déplacements dès l'élaboration du projet. Au-delà du respect réglementaire, le service mène également une réflexion concernant les matériaux utilisés, en termes d'adhérence ou de planéité, notamment. A titre d'exemple lors du réaménagement de la rue aux Juifs, l'utilisation de pavés, dont la face vue est sciée, a été privilégiée.

La Direction de l'Aménagement Urbain présente régulièrement à la Commission Communale Pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, les aménagements prévus, afin de prendre en compte si possible les besoins et demandes spécifiques exprimés à cette occasion.

Outre la conduite directe d'opérations, le service est également associé à des projets menés par des maîtrises d'œuvre externe, et peut ainsi être amené à exprimer au nom de la Ville des demandes particulières. On pourra citer ainsi le projet de requalification du quartier de la Lombardie, entre la rue Le Verrier et le cours Galilée, où il a été demandé de veiller à aménager un cheminement aux normes d'accessibilité entre ces deux voies malgré la topographie du terrain.

L'accessibilité de la voirie :

Depuis des années, la Ville mène un travail de réflexion sur l'accessibilité de ses voiries. Fin 2012 une personne a été recrutée pour finaliser ce travail et définir les axes de cheminements à aménager en priorité.

Pour une meilleure accessibilité de la voirie, des travaux d'adaptation tels que des surbaissés ont été réalisés dans les lieux suivants : rues de Bammerville, Charles Gounod, de la Croix d'Yonville, d'Ernemont, des Faulx, des Forgettes, du Hameau des Brouettes, Jean Lecanuet, Lecuyer, Michel Richard Delalande, des Pépinières, René Dragon, Richard Wagner, de Trianon, quai Jean Moulin et devant la maison de quartier Saint Clément.

Des équipements ont également été rendus accessibles, comme par exemple des bacs de tri sélectif enterrés, place Saint Sever.

Les signaux sonores :

Depuis 2011, à chaque reprise d'aménagement de carrefour, les traversées piétonnes sont équipées de signaux sonores (voir en annexe les carrefours concernés en 2012).

Les dispositifs installés sont bi-bandes, c'est-à-dire qu'ils répondent à la fréquence de la nouvelle norme NF S 32002* (868,3 mhz) et de l'ancienne (224 mhz).

Une réflexion est en cours en partenariat avec les associations représentatives concernant la fourniture de télécommande en fonction des évolutions technologiques.

Le stationnement :

Réparties sur la ville entière, 462 places (sur 26 000) de stationnement sont réservées aux personnes titulaires de la carte européenne de stationnement. Il faut noter que sur les zones les plus attractives (commerces, tourisme...) le nombre de places réservées est de 3,4% (voire 5,5% dans la zone du Vieux Marché par exemple). Néanmoins sur la globalité des emplacements, les 2% réglementaires de place matérialisé ne sont pas atteint.

La ville s'engage donc pour 2013 à respecter ce pourcentage sur l'ensemble de son territoire.

Le plan des places réservées ainsi que le listing par rue du nombre d'emplacements est téléchargeable sur le site Rouen.fr.

Par ailleurs, la Ville répond favorablement (lorsque cela est techniquement possible) aux demandes des usagers, en matière de création de places spécifiques.

*La norme NF S 32002 homologuée en décembre 2004, définit les exigences techniques minimales auxquelles doivent répondre les dispositifs répéteurs de feux piétons, définissant entre autres, les caractéristiques acoustiques du message codé, les niveaux de puissance acoustique minimum et maximum que doivent fournir les répéteurs, la fréquence de la télécommande : 868,3 Mhz, le protocole de communication entre le récepteur et la télécommande. *définition CERTU 2006

Les espaces verts :

Les aménagements :

Au Jardin des Plantes, la visite de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées effectuée le 27 septembre 2012 a permis de constater les différents points à améliorer, par rapport aux handicaps moteur, visuel et auditif. Certains aménagements ont été réalisés comme l'installation de toilettes pour personne à mobilité réduite.

A la cour d'Albane, le jardin a été aménagé en tenant compte de largeur d'allée permettant la circulation en fauteuil et en utilisant des pavés adaptés (c'est-à-dire à faces planes).

La formation :

Un agent de la DEPN a été formé durant trois jours à l'accessibilité des espaces verts à tout type de handicap.

L'événementiel :

La notion de handicap sera prise en compte pour l'organisation du festival « Graines de jardin » qui aura lieu en mai 2013. Lors de ce festival organisé comme chaque année dans le Jardin des Plantes, en lien avec la CREA, trois ESAT seront présents (l'IDEFHI François Truffaut avec la vente de semis et boutures de fleurs et fruits, l'ADAPT du Mesnil-Esnard également avec l'animation d'un atelier de création de fleurs artificielles, l'ESAT du champ fleuri de Cléon avec l'animation d'un atelier de création de mini-jardins secs). Des places PMR temporaires seront installées. Une visite du verger conservatoire est prévue en langue des signes durant le festival.

Pour 2013, la Ville a pour objectif d'améliorer l'accessibilité du Jardin des Plantes et de mener une réflexion pour l'obtention du label « Tourisme et Handicap » pour ce lieu.

3- L'accessibilité des transports collectifs

Source : données SDA CREA

Les transports relèvent de la compétence de la CREA qui a réalisé un Schéma Directeur d'Accessibilité de son réseau de transport collectif en novembre 2012.

Ce bilan a montré que 60% des lignes de bus (arrêts + véhicules) sont accessibles (soit 10% de plus qu'en 2011) et que 48 arrêts sont en impossibilité technique avérée d'être aménagés sur la ville de Rouen.

La CREA a mis en place, le service de Transport à Mobilité Réduite et un guide de l'accessibilité pour tous.

Un dispositif de signalement des problèmes d'accessibilité est aussi à disposition des usagers (à ce jour une seule réclamation a été enregistrée).

Perspectives :

Le plan de renouvellement du matériel roulant permettra de disposer à l'horizon 2015 d'un parc composé en totalité de véhicules accessibles.

L'ensemble des carrefours à feux au niveau de TEOR sera équipé de systèmes de balises sonores.

Il sera procédé à la mise en accessibilité du pôle d'échanges du Mont-Riboudet Kindarena et de toutes les agences commerciales à l'exception de celle située à la gare SNCF de Rouen car ce bâtiment fait l'objet d'une mesure de protection du patrimoine.

Les aménagements par la Ville :

Suite à la création de couloirs réservés aux bus sur certaines sections de la ligne n°7 et du réaménagement des stations de métro Boulingrin et Saint Sever par les services de la CREA Transports, la Ville a procédé à des aménagements qui ont nécessité la reprise de certains profils de voiries, voire la création de nouvelles voies (place du Boulingrin). Les abords des traversées piétonnes concernées ont systématiquement été mis en accessibilité (surbaissés, mise à niveau, pose de bandes podotactiles).

Les sections concernées ont été :

- Rue d'Elbeuf entre la rue Dufay et le boulevard de l'Europe
- Rue Lafayette entre la rue du Mail et la place Carnot
- Place Carnot
- Avenue Champlain
- Rue de la République
- Place du Général De Gaulle
- Rue Louis Ricard
- Route de Neufchâtel entre le boulevard de l'Yser et la rue de Lille
- Cours Clémenceau entre la rue Saint Sever et la place Carnot
- Rue Saint Sever entre le quai Jacques Anquetil et le cours Clémenceau

III – Le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap

Une demande de recensement des logements accessibles a été faite auprès des bailleurs sociaux situés sur le territoire de la commune. Cette demande était accompagnée d'un questionnaire « recensement des logements accessibles » et envoyée à l'ensemble des directeurs généraux des bailleurs sociaux. Tous les bailleurs sociaux n'ont pas répondu. Néanmoins, pour certains bailleurs le pourcentage d'accessibilité apparaît dans leur Plan Stratégique de Patrimoine (PSP).

Exemple pour Rouen Habitat sur 8185* logements :

	Actuel	Potentiel
Non accessible (escalier > 3 marches et/ou pente>5% ou sans ascenseur si étage)	4 598 logements soit 56%	4 456 logements soit 54%
Accessible « canne » (escalier extérieur de 1 à 3 marches et/ou pente > à 5% et si étage, porte ascenseur <80cm et/ou cabine < 1x1.25m)	2 678 logements soit 33%	539 logements soit 7%
Accessible « fauteuil » (pente<5%, passages d'au moins 90 cm, porte ascenseur >80cm et cabine>ou=1x1.25m si étage)	647 logements soit 8 %	2 928 logements soit 36 %

*262 non renseignés (soit 3%)

Avec des marges de progression, 36% du parc de Rouen Habitat pourraient avec quelques travaux être accessible aux fauteuils roulants.

Source : PSP Rouen Habitat

IV- La vie du citoyen

La Ville porte une attention particulière à la vie de tous ses citoyens qu'il s'agisse de l'accès aux démarches administratives, aux loisirs, à la culture, à l'accueil de l'enfant...

1- L'accès aux démarches administratives

L'accueil des publics

Dans un objectif d'amélioration des conditions d'accueil de tous les publics, la formation des agents à l'accueil des publics handicapés se poursuit.

Des aménagements ont été réalisés comme le déplacement de la cellule funéraire vers un espace plus accessible, facilitant l'accueil du public à mobilité réduite.

Les 41 sites des bureaux de vote sont désormais praticables aux personnes en situation de handicap. L'acquisition de tablettes permettant le placement des urnes à hauteur réglementaire est en cours d'étude.

Un partenariat a été instauré avec l'URAPEI (Union Régionale des Associations de Parents, de Personnes handicapées mentales et de leurs amis) en termes de préconisations et d'échanges de bonnes pratiques. La concrétisation de ce travail se traduira en 2013 par l'apposition du pictogramme S3A en faveur des personnes en situation de handicap mental sur le site de l'Hôtel de Ville.

Une permanence d'interprète en Langue des Signes Française (LSF) est assurée depuis 2010 à l'Hôtel de Ville dans l'objectif de faciliter tout besoin d'accompagnement au sein des services municipaux. (Coût des dépenses en 2012 : 3870 € comprenant la traduction lors de certaines manifestations comme les vœux du maire)

L'accès à l'information :

Le magazine Rouen Mag, support de communication de la ville, est traduit en braille.

L'accessibilité web :

Depuis 2006 la Direction de la Communication et de l'Information prend en compte les recommandations du WCAG 2.0* pour l'élaboration et la maintenance du site Rouen.fr. Le degré d'accessibilité étant représenté par des A, à ce jour le site est classé AA et une partie des requis du niveau AAA (niveau le plus élevé) est atteinte.

Un usager a testé (bénévolement) l'accessibilité du site rouen.fr en termes de navigation et d'accès à l'information. La nouvelle version du site a pris en compte les quelques remarques de cette personne afin d'améliorer son expérience d'utilisateur.

*WCAG 2.0 (Web Content Accessibility Guidelines) ou encore « initiative sur l'accessibilité du Web » : principes et règles destinés aux concepteurs web, applicables à toutes les technologies de conception de pages afin de permettre l'accessibilité facilitée des contenus aux personnes présentant un handicap.

2- L'accès à la culture :

Au travers de divers objectifs, la Ville de Rouen souhaite inscrire davantage le public en situation de handicap dans la vie culturelle, en sensibilisant de nouveaux publics quel que soit le handicap, en favorisant la rencontre avec l'œuvre d'art, la démarche de création, la pratique artistique en amateur et la découverte du patrimoine en s'appuyant sur un réseau de professionnels. Cela afin de favoriser un accès autonome à la culture, en tant que facteur de cohésion sociale et non de façon stigmatisante.

La Ville de Rouen et le GIHP Haute-Normandie ont renouvelé en 2012 la signature d'une convention « culture et handicap ». Signée une 1ère fois en 2009 cette convention est reconduite pour une durée de 3 ans.

Le Muséum d'Histoire Naturelle:

Le Muséum a accueilli pour des visites libres des groupes de personnes en situation de handicap moteur ou mental.

Des actions culturelles en direction de personnes en situation de handicap mental ont été mises en place pour des groupes (associations, instituts médico-éducatifs, classes d'intégration scolaire (CLIS)) :

En direction d'adultes : - atelier de peinture rupestre (13 personnes)

En direction d'enfants : - atelier de peinture rupestre (18 enfants)
- action « Le monde de la forêt » (12 enfants)
- action « A vos sens, prêt, partez » (13 enfants)
- carte blanche 5 séances qui ont permis la réalisation d'un film et de photographies (création d'images fixes au Muséum et création d'une autre histoire à partir de "sortilège au Muséum" de Ph. Delerm). Les enfants ont travaillé sur les raccords et les textes avec la photographe Isabelle Le Bon (10 enfants)
- carte blanche 6 séances sur le thème des 5 continents : création de masques, activités manuelles, mini visites (4 enfants)
- visites accompagnées (20 séances d'1h) : activités manuelles, création de calendriers, masques, photographies... (5 enfants)

Les bibliothèques :

Différentes animations ont été mises en place.

Dans le cadre de « Ouvrez les guillemets ! Rouen imaginaire et utopique », la rencontre autour de « Rêver Rouen » a été traduite en langue des signes.

Des ateliers de fabrication de livres en tissu ont été réalisés avec des adultes en situation de handicap psychique (14 séances de 6 à 8 personnes).

Des classes de l'institut Colette Yver ont été accueillies à la bibliothèque du Châtelet.

Les collections ont été enrichies en DVD, en CD textes lus et en livres en grands caractères dans toutes les bibliothèques.

Depuis cette année les bibliothèques mettent en prêt des liseuses avec fonction agrandissement en grands caractères.

Le Conservatoire :

Des ateliers de théâtre hebdomadaires ont accueilli de jeunes adultes en situation de handicap mental. Des séances musicales ont eu lieu avec des jeunes en situation de handicap psychique.

Une démarche innovante :

Les « samedis du possible » sont une action portée par l'association Le Safran collectif, et financée par les Directions de la Vie Associative et du Développement Culturel. L'action fait intervenir un samedi par mois dans les locaux du Conservatoire divers intervenants de la culture pour un public mixte composé de personnes valides et de personnes en situation de handicap. Tous les participants sont invités à créer ensemble et à découvrir différentes démarches artistiques tel que théâtre, musique, marionnettes, vidéo...(20 à 25 participants par samedi).

Les musées :

En termes d'outils :

Un partenariat a été engagé avec des étudiants de l'ESIGELEC dans le cadre de leur projet de 1^{ère} année de cycle ingénieur. Cela a consisté en la réalisation d'un document en braille et gros caractères présentant l'ensemble des outils et activités à destination des malvoyants développés au musée des Beaux-Arts. Deux livrets différents ont été édités un livret « groupe » et un livret « individuel ». Des exemplaires ont été envoyés aux structures et associations concernées.

Au musée de la Céramique, l'aide à la visite a été traduite en braille et en gros caractère.

En termes d'action culturelle :

Des visites en LSF pour le public sourd et malentendant ont été programmées à l'occasion des expositions temporaires et des Journées du Patrimoine au musée de la Céramique. Pour la saison 2012-2013 une visite par mois sera programmée.

Un partenariat a été signé pour l'année 2011-2012 entre le SASI (Service d'Aide et de Soutien à l'Intégration) et le CRA (Centre de Rééducation Auditive) pour des visites et ateliers de pratique artistique (4 séances). Ces prestations permettent aux enfants de découvrir les collections des trois musées par le biais de différentes thématiques : les animaux (Beaux-Arts), les arts de la table (Céramique) et les enseignes (Le Secq des Tournelles).

Un véritable projet culturel a été défini avec l'AMER (Association Médico Educative Rouennaise) destiné à leurs résidents adultes en situation de handicap mental ; en 2011-2012, ces personnes ont souhaité aborder la thématique du nu, de la représentation du corps et des expressions du visage. Un groupe d'environ 15 personnes ont suivi avec intérêt 3 visites libres, 5 visites commentées et 2 ateliers de pratique artistique. En 2013 un cycle de visites de la ville est prévu.

Sur d'autres sites culturels :

Des personnes porteuses d'un handicap visuel ont pu visiter le chantier de restauration des clochetons de la cathédrale.

Dans le cadre de la « fête du changement d'heure » une visite en LSF du Gros Horloge a été proposée.

Lors de « Rêver Rouen », 3 visites en LSF de l'exposition dans l'abbatiale Saint-Ouen ainsi que l'atelier « Sous la lune II » ont été proposés à 4 groupes d'une dizaine d'enfants ayant des troubles du langage.

3- L'accès aux loisirs et aux manifestations publiques:

La volonté de la Ville est de rendre ses manifestations accessibles aux personnes porteuses d'un handicap en ayant une démarche d'anticipation en amont de l'événement. Elle met ainsi à disposition des places de stationnement réservées, des toilettes adaptées, des équipements spécialisés...

Quelques exemples de réalisations:

Pour le marché de Noël, des chalets respectant les pentes, les accès, les aires de rotation, les ouvertures frontales adaptées avec hauteur de tablettes de vente adéquates ont été élaborés. Les points délicats à franchir ont été pris en compte par la mise en place de passe-câbles.

Sur les sites de Rouen Givré le positionnement et les données techniques des rampes d'accès : nombre, pente, revêtement ...ont été étudiés pour une bonne accessibilité.

Lors de Rouen sur Mer, le cheminement a été pris en compte dans l'installation du plancher sur le site, pour les entrées et sorties des différentes structures toilées entre autres. La mise à disposition de matériel adapté (2 fauteuils Hippocampe, 1 fauteuil Tiralo, 2 fauteuils standards PMR) ont été proposés. Des places de parkings délimitées par des barrières basses recouvertes de bâches logotisées PMR ont été installées.

Sur les Terrasses du Jeudi, des podiums accessibles avec des rampes d'accès respectant la pente et la mise en sécurité ont été installés.

La Fête du Sourire (opération de l'Association des Paralysés de France) a été intégrée aux manifestations organisées dans le cadre du Printemps de Rouen et inauguré ensemble pour la 2^{ème} année consécutive. Les services de la Ville ont porté leur vigilance sur l'accessibilité lors de l'installation dans les Jardins de l'Hôtel de Ville des stands de l'APF (information, activités adaptées, buvette), un élévateur Pass Dome permettant l'accès au podium a été loué pour l'occasion.

Pour le spectacle de fin d'année des aînés à la patinoire de l'île Lacroix, une plate-forme a été mise en place pour assister au spectacle car ce site ne disposait pas suffisamment de place pour personne en fauteuil (cf. annexes). La Direction des Manifestations Publics a conçu puis acheté une rampe d'accès à cette plate-forme (18 000 €). Il est envisagé pour 2013 d'améliorer cette rampe de façon à permettre une hauteur plus importante pour s'adapter à toutes les structures.

D'autre part, il est prévu l'achat de 3 rampes de longueurs différentes, légères, non encombrantes, utilisables par tout un chacun, pour une mise en place rapide sur des terrains accidentés ou des trottoirs.

L'aide aux associations :

La ville aide les associations de personne en situation de handicap par la mise à disposition de locaux permanents ou ponctuels, par des actions en partenariat ou par des subventions.

4- L'accueil de l'Enfant :

La petite enfance :

Au sein des structures de la petite enfance des places sont dédiées aux enfants en situation de handicap :

- 5 places (équivalent temps plein) à la crèche l'île aux Trésors (quartier des Sapins, rive droite)
- 2 places (équivalent temps plein) au multi accueil Voie Lactée de la crèche Terre des Enfants (rive gauche).

Sur ces places dédiées, les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis jusqu'à l'âge de 5 ans révolus. En 2012, 5 enfants l'ont été sur les 2 places de Terre des Enfants, 11 sur les 5 places de l'île aux Trésors.

Afin d'équilibrer le nombre de places sur les deux rives de la Seine, 2 places supplémentaires seront proposées dans la nouvelle crèche l'Etoile du Sud (quartier Pélissier) qui ouvrira au mois de septembre 2013.

Fin 2011, le service Petite Enfance a initié un projet intitulé « Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap et de leurs familles dans les crèches de Rouen », auquel sont associés des agents des autres services de la Direction des Temps de l'Enfant.

Les objectifs du projet sont :

- pour l'enfant : reconnaître, faire reconnaître et respecter sa différence ; garantir son bien-être, son épanouissement, son plaisir et le respect de son rythme de vie et de ses besoins spécifiques ; lui permettre d'accéder à un autre cadre de vie et favoriser sa socialisation ; promouvoir et valoriser ses compétences et ses potentialités
- pour la famille : accompagner les familles dans leur cheminement par une attitude d'écoute, de soutien, d'orientation ; faciliter l'accès des familles à une structure d'accueil ordinaire, le retour à une vie sociale et/ou professionnelle, la rupture de l'isolement
- pour les professionnels : adapter la prise en charge de l'enfant en développant le sens de l'observation et de nouvelles pratiques ; définir et accepter les limites des professionnels ; développer le travail en réseau ; respecter le rythme de la famille ; développer des aptitudes relationnelles adaptées (savoir être)
- pour le collectif : ouvrir « l'Autre » qu'il soit enfant, parent ou professionnel, à la différence et à la tolérance

Trois pistes de travail ont ainsi été définies:

- La mise en place d'un groupe de travail en septembre 2012, chargé de l'élaboration d'un protocole d'accueil destiné aux enfants en situation de handicap dans les crèches, de manière à harmoniser les pratiques dans les différentes structures et offrir aux familles et aux enfants une même qualité d'accueil. Ce travail se poursuivra jusqu'à la fin du premier semestre 2013.
- L'ébauche d'un partenariat avec le Département de la Seine-Maritime et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime visant la formation et l'accompagnement des professionnels, et la mise en réseau d'informations par la création d'un outil de communication.
- L'élaboration d'un cahier des charges pour réaliser une formation spécifique destinée aux professionnels des crèches de la Ville de Rouen fin 2013.

L'école et les centres de loisirs :

A la rentrée scolaire de septembre 2012, 14 enfants bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation sur avis de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, d'autres enfants présentent des handicaps temporaires.

Durant les vacances, deux enfants porteurs de handicap sont accueillis en centres de loisirs.

Pour cela la Ville a recruté du personnel, a réalisé l'aménagement de locaux, l'achat de fournitures et d'équipements spéciaux.

➤ Ecole Claude Debussy élémentaire :

La circonscription académique de Rouen Nord a décidé en juin 2012 de créer, à l'école Claude Debussy élémentaire, une CLIS 4 (classe d'intégration pour enfants atteints d'un handicap moteur) en lien avec l'Etablissement Médico Educatif Colette Yver. Cette classe est destinée à l'accueil de 4 à 6 élèves porteurs de handicaps lourds avec des temps spécifiques et des temps d'intégration dans les classes de leur niveau scolaire.

Pour permettre cet accueil, des transferts de salle au sein de l'école ont été effectués ainsi que le déménagement de mobilier et de matériel pédagogique du centre Colette Yver.

Cet accueil a nécessité également l'achat:

- d'équipements spécialisés pour les séances de kiné se déroulant sur le temps scolaire : table de kiné, coussins adaptés, ballons et tapis de rééducation, achat d'un lève-personne pour les sanitaires, appuis supplémentaires pour les tables du restaurant scolaire... (achats à hauteur de 10.800 €)
- d'équipements pédagogiques : tableau à hauteur adaptée, supports d'écran plats pour le travail informatisé, logiciel de travail adapté en relation avec la Direction des Systèmes d'Information et prochainement un vidéo projecteur.

➤ Ecole Cavelier de La Salle maternelle :

Le Centre d'Action Médico-Social Précoce Beethoven a sollicité la Ville de Rouen pour accueillir une classe d'intégration pour enfants malentendants. Une convention de mise à disposition de locaux a été signée. Un réaménagement a été nécessaire pour mettre à disposition des bureaux pour les orthophonistes.

➤ Ecole élémentaire Pouchet :

Depuis trois ans un enfant à mobilité réduite est accueilli dans cette école. Pour lui permettre de suivre sa scolarité, sa classe de référence est installée, chaque année, dans la seule salle de classe du rez-de-chaussée de l'école. Cette organisation implique, tous les ans pour la rentrée, le transfert des classes concernées.

➤ Autres équipements :

En dehors des travaux d'investissement précités, réalisés en 2012, la Direction des Temps de l'Enfant fournit chaque fois que nécessaire et au cas par cas, du mobilier adapté aux handicaps des enfants :

Par exemple :

- chaises avec accoudoir
- installation d'étagères pour les livres en braille d'un élève
- mise à disposition d'une draisienne spécifique pour le déplacement dans la cour
- mise en place d'une table adaptée pour un enfant temporairement en fauteuil roulant...

D'autres dispositifs d'amélioration de l'accueil :

Des enfants accueillis en hôpital de jour au Centre Hospitalier de Saint-Etienne du Rouvray sont scolarisés le matin à l'école Jean-Philippe Rameau et fréquentent la cantine le midi. Afin d'accompagner les enfants dans de bonnes conditions sur ce temps méridien, la Ville de Rouen prend en charge la rémunération d'une personne référente choisie en coordination avec les autres acteurs qui interviennent quotidiennement auprès des enfants.

De manière générale la Ville prend à sa charge la rémunération des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et des animateurs spécifiques qui accompagnent les enfants pendant le temps périscolaire.

Pour faciliter la scolarité des enfants, des dispositions particulières et individuelles sont prises comme des aménagements d'horaires (ex. sortie de la classe à 13 h) avec des organisations spécifiques, notamment pour la planification du travail du personnel.

Au chapitre des dispositifs d'amélioration de l'accueil on peut rattacher les actions de formation des personnels, telle que :

- la mise en lien du personnel périscolaire avec la structure de suivi de l'enfant afin que le personnel municipal puisse prendre l'enfant en charge au mieux de ses besoins
- la sensibilisation aux différents types de handicap lors de temps de formation des animateurs référents du temps périscolaire
- l'information et la formation du personnel municipal au besoin spécifique de l'enfant porteur de handicap accueilli dans l'établissement.

Ce travail de sensibilisation sera poursuivi en 2013.

Des instances de réflexion se sont mises en place :

Ce sont des groupes de travail, associant des partenaires (Education Nationale, Protection Maternelle et Infantile, Centre Hospitalier Universitaire, Maison Départementale des Personnes Handicapées, etc) initiés dans le but d'améliorer l'accueil des enfants, les pratiques des personnels qui les côtoient, la circulation des informations entre les professionnels et les familles, la mise en place d'outils de travail et d'évaluation partagés.

Ces méthodes de travail se traduisent par :

- la mise en place de réunion de concertation avec les médecins, les inspecteurs de l'Education Nationale, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les services de la Direction des Temps de l'Enfant
- la présence des infirmières municipales, représentant la Ville, lors des signatures des Projets d'Accueil Individualisé et des équipes de suivis de scolarité
- un travail de collaboration entre les services de la DTE pour, par exemple, préparer le passage de la crèche à l'école maternelle, partager avec les accueils de loisirs les actions mises en place pour les enfants scolarisés porteurs de handicap
- la mise en place de supports écrits sur l'accompagnement des temps périscolaires pour permettre une bonne coordination entre les différents partenaires (procédure en cours).

Le colloque Récrés d'Eté :

Chaque année, dans le cadre du festival Récrés d'Eté, un colloque est organisé pour les professionnels de l'enfance. En 2013 le thème sera « Enfance et handicap » compte tenu du regard porté sur la question et d'une volonté de mise en œuvre dans tous les services de la DTE de procédures et d'outils dans ce domaine et de partage d'initiatives. Il est conçu pour favoriser les échanges sur les pratiques avec des spécialistes de l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Le Contrat Partenaires Jeunes*:

Dans le cadre de ce dispositif plusieurs actions citoyennes ont été menées sur le thème du handicap.

Une rencontre sportive autour du torball (sport de ballon sonore) a eu lieu entre des jeunes du Centre Normandie Lorraine (centre pour déficient visuel) et des jeunes du CPJ. Il est prévu de reconduire cette action en 2013.

Des jeunes ont participé à la Fête du Sourire organisée par l'APF.

Initiative :

En partenariat avec l'Association des Paralysés de France, un groupe d'adolescents accompagné d'une photographe a réalisé un livret de photos et de textes sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans la ville. (Extrait en annexe)

Deux courts métrages sont en cours de réalisation par les jeunes sur le thème du handicap, ils seront présentés lors du colloque Récrés d'Eté.

D'autres projets comme des constructions artistiques avec les enfants d'un IME, un rallye accessibilité avec l'APF, un enregistrement de livres avec l'association « donneurs de voix »...sont prévus pour 2013.

*Contrat Partenaires Jeunes : la Ville contribue en association avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime à financer les loisirs de jeunes rouennais de 6 à 20 ans. L'enfant ou le jeune s'engage à être assidu à son activité et à participer à une contrepartie citoyenne.

V – La Ville et ses agents

1- L'accès à l'emploi

La Ville a signé le 7 novembre 2011, pour une durée de 3 ans, une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.), afin de mettre en œuvre des actions de maintien dans l'emploi, de formation de ses agents et de favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap.

Les actions réalisées en matière de maintien dans l'emploi :

La réalisation de bilans de compétences :

Des agents en restriction d'aptitude ou en situation de handicap ont bénéficié d'un bilan de compétences pour effectuer un point sur leur carrière et définir leurs souhaits en matière d'emploi et de formation.

L'objectif visé est de permettre aux agents reconnus travailleurs handicapés ou présentant des restrictions d'aptitude médicale de déterminer par l'intermédiaire de ce bilan, le type d'emploi qu'ils souhaitent occuper au sein des services municipaux.

Ce bilan effectué par un prestataire extérieur permet de faire le point sur leurs compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel ou de formation.

En 2012, 3 agents en situation de handicap ont bénéficié d'un bilan de compétences, d'autres ont bénéficié de formation en vue d'un reclassement.

Les moyens individuels d'aide technique et les adaptations de poste de travail :

La Ville a souhaité accompagner financièrement des agents dans l'acquisition d'équipements qui pourraient leur être nécessaires du point de vue du travail et en fonction de leur situation de handicap.

L'objectif visé est d'assurer aux agents présentant des déficiences ou des incapacités un confort de vie professionnelle et privée justifié par la nature de leur situation de handicap au travail.

En 2012, dans ce cadre, 5 agents en situation de handicap ont pu bénéficier d'une aide spécifique, permettant de financer :

- 3 demandes de prothèses auditives
- 1 paire de chaussures orthopédiques sur mesure
- 1 système individuel de VMC climatiseur

Une adaptation d'horaire a également été mise en place pour un agent.

Les projets en cours :

La Ville souhaite accompagner les agents désirant bénéficier d'un aménagement de poste de travail, suite à des restrictions médicales d'aptitude en réalisant une étude ergonomique.

Cette étude doit permettre de déterminer avec chaque agent et sa direction des solutions adaptées au maintien de l'agent dans son poste de travail.

A ce jour, un projet d'étude ergonomique au sein de la cuisine centrale est en cours avec l'organisme JLO Conseil.

Bilan des actions réalisées en matière de recrutement de personnes en situation de handicap pour l'année 2012 :

Le 14 septembre 2012, la Ville de Rouen a signé une convention avec Cap Emploi Rouen Dieppe, afin de développer une politique de recrutement volontariste en faveur des personnes en situation de handicap. Ce partenariat a permis le recrutement de 4 personnes et cela suite au vote par le Conseil Municipal d'une délibération relative à la création de 4 postes supplémentaires en contrat d'apprentissage, destinés à des travailleurs en situation de handicap.

L'accompagnement individualisé des apprentis en situation de handicap :

Afin d'accompagner de manière individualisée les apprentis en situation de handicap, la Ville de Rouen a établi pour chacun d'eux une convention de suivi avec le GIP FEPH (Groupement d'Intérêt Public Formation Emploi des Personnes Handicapées). Cet accompagnement, réalisé par des chargés de suivi « alternance », est axé sur les besoins du jeune pour la pratique de son métier mais aussi dans sa vie personnelle. Des heures de soutien scolaire lui sont proposées dans le cadre de ce dispositif. 4 conventions d'accompagnement ont été signées avec le GIP FEPH.

L'aide financière forfaitaire :

La convention passée avec le FIPHFP a permis d'attribuer à chacun des jeunes apprentis une aide financière individualisée. Le versement de cette aide a permis notamment de financer en 2012 :

- l'obtention du permis de conduire,
- l'achat de 2 véhicules 2 roues pour leur déplacement domicile – travail/CFA,
- l'achat de matériel d'apprentissage (exemple : achat d'une mallette de couteaux dans le cadre d'un apprentissage au sein de la cuisine centrale).

L'accueil de stagiaires en situation de handicap :

Au cours de l'année 2012 deux stagiaires en situation de handicap ont été accueillis au sein des services de la Ville : un à l'accueil du public au sein de la Direction de l'Accueil des Publics et un stagiaire à l'accueil du public au sein des bibliothèques.

La Direction des Ressources Humaines a participé comme chaque année :

- aux rencontres « Etudiants handicapés – Entreprise » mise en place par Handisup Haute-Normandie
 - à la semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées animée par Cap Emploi, afin de participer notamment au « Job Handirect » organisé par Cap Emploi.
- Ces deux événements ont permis de rencontrer et d'échanger avec des personnes en situation de handicap en recherche d'emplois.

La collaboration avec des Etablissement de Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées (EA):

La Ville de Rouen a fait appel à leurs services pour :

- la mise sous pli de Rouen Magazine (hors-série)
- la mise à disposition journalière de trois travailleurs au centre de production des plantes de la ville par l'ESAT « Le Pré de la bataille »
- des prestations de nettoyage et d'entretien de vêtements de travail (groupement de commandes entre la Ville de Rouen et le Centre Communal d'Action Sociale de Rouen)
- des achats de fournitures de tables de jardinage
- des achats de produits d'entretien et d'hygiène, et des accessoires de nettoyage

Une réflexion se développe sur le recours aux prestations des ESAT ou entreprises adaptées pour des tâches ponctuelles générant un surcroît de travail.

La Ville de Rouen a reçu le 16 novembre 2012 « le Prix 2012 de l'exemplarité » de l'AGEFIPH et du FIPHFP (catégorie Insertion/Etablissement public de plus de 20 salariés) pour le recrutement des 4 apprentis en situation de handicap.

Elle atteint ainsi aujourd'hui un taux d'emploi de 6 % de travailleurs bénéficiant de la qualité de travailleur handicapé.

Des projets en cours :

La Ville de Rouen souhaite mettre en œuvre une action de sensibilisation de l'encadrement avec un organisme de formation pour :

- identifier les différents types de handicap, notions de déficience, et d'incapacité
- déterminer les différentes situations nécessitant une réflexion sur ce thème
- renforcer le rôle des agents en interne (DRH, correspondants et interlocuteurs handicap...) pour gérer les situations de handicap

2- Une initiative du personnel en interne

A l'initiative d'agents de la Ville de Rouen, une organisation en interne a été mise en place pour le ramassage des bouchons en plastique au bénéfice de l'association de Seine Maritime et de l'Eure « Bouchons 276 ». Deux points de récolte, une à l'Hôtel de Ville et l'autre à Pélissier ont été mis en place.

En 2012, 3 Tonnes et 237 kilos ont été collectées, dont 2 tonnes et 207 kilos lors du challenge de prévention routière.

Des actions en lien avec les écoles seront développées à la rentrée de septembre 2013.

3- Au titre des prestations sociales

Depuis de nombreuses années, la Ville apporte à ses salariés ayant un enfant en situation de handicap une allocation financière mensuelle (à leur demande).

VI - Conclusion :

Depuis plusieurs années la Ville s'est engagée dans une politique du handicap, afin de permettre à tous ses concitoyens une égalité d'accès dans leur vie quotidienne.

Des initiatives déjà présentes comme la prise en compte du handicap dans les manifestations organisées par la Ville, l'ouverture à la culture, l'emploi sont à poursuivre. Des actions sont en cours d'élaboration tel que la mise en place de la signalétique, les projets d'accueil de l'enfant porteur de handicap, le partenariat avec les ESAT et EA.

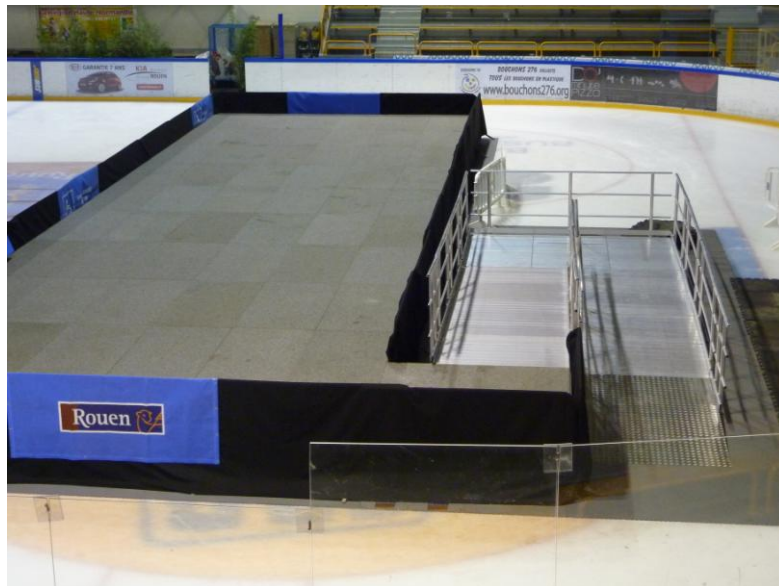
Dans la perspective de répondre à la loi n°2005-102 du 11 février 2005, il sera important de renforcer la dynamique de concertation entre les différentes directions afin d'améliorer l'accessibilité des établissements ouverts au public, des voiries, des espaces verts, des logements et de continuer ainsi la chaîne des déplacements (domicile, travail, loisirs, écoles, commerces...).

De manière générale, la volonté de la Ville est de prendre en compte la problématique du handicap dans tous ses projets. L'engagement de la Ville dans cette politique du handicap nécessite de consolider le rôle des interlocuteurs handicap au sein des services et d'accentuer la politique de partenariat avec les associations, notamment dans le cadre de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

Listes des carrefours ayant été équipés complètement de feu sonores en 2012 :

- Rue d'Elbeuf – rue Meridienne
- Rue d'Elbeuf – rue Dufay
- Place Carnot
- Pont Corneille - quai Jean Moulin RG
- Pont Corneille - quai de Paris RD
- Pont Corneille - avenue Chastellain Ile Lacroix
- Pont Boieldieu - quai Jean Moulin RG
- Pont Boieldieu - quai Corneille RD
- Rue Saint Sever - Cours Clémenceau
- Place du général de Gaulle sud y compris rues des Faulx et Boucheries St Ouen
- Place du général de Gaulle nord y compris rue du Bourg l'Abbé
- Route de Neuchatel - rue Ricarville
- Route de Neuchatel haut au niveau école normale
- Boulevard de Lesseps intersections avec rues Dormoy et Nétien
- Rue Dormoy traversée Sud
- Rue Nétien traversée sud au niveau du Rancho (Docks76)

Les aménagements réalisés par la Direction des Manifestations Publiques pour le spectacle des aînés à la patinoire de l'île Lacroix :





Extraits du livret « Vous avez dit accessibilité ? » réalisé par le CPJ :



Vous avez dit accessibilité?



Ville de Rouen.DTE.Service jeunesse avril 2012



Cynthia: «Une grande découverte de choses dont on ne faisait pas attention. On savait que c'était compliqué mais sans plus. On ne se rendait pas compte des difficultés. Le plus compliqué, cela a été de passer un chantier près du palais de justice à cause de trous dans la chaussée et les gens qui continuent leur route sans aider».

